

DELIBERATION N° 248-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : PROGRAMME LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : CREATION D'UNE CAISSE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire et pour donner suite au diagnostic « précarité alimentaire », la Communauté de Communes de la Matheysine s'est engagée dans une série d'actions pour réduire la précarité alimentaire sur le territoire. Pour ce faire, elle a impulsé dès le mois de février 2025 la mise en place d'une caisse alimentaire de territoire.

Une caisse alimentaire est un dispositif solidaire permettant à chaque habitant volontaire de cotiser à une caisse commune selon ses moyens pour recevoir chaque mois une allocation réservée à l'achat de denrées alimentaires sélectionnées par les cotisants eux-mêmes. Il s'agit d'une action de solidarité alimentaire mais également de soutien à une agriculture locale et vertueuse.

Pour mener ce projet à terme, un groupe d'une vingtaine d'habitants aux profils variés a été mobilisé. Ce groupe travaille depuis fin mars au lancement du dispositif, prévu pour le printemps 2026. Il se constituera prochainement en association et devra fonctionner de manière autonome.

La Communauté de communes souhaite assurer le bon fonctionnement de ce projet sur le long terme. Cela nécessite pour la mise en œuvre du dispositif des moyens techniques (investissement) et des moyens humains (chargé de mission) pour poursuivre l'accompagnement des habitants bénévoles.

Ce projet est présenté au titre de l'appel à projet LEADER « Soutenir les initiatives en faveur des transitions écologiques, énergétiques et sociales », au titre de l'action « action de création d'outils et de services numériques, actions d'animation, de communication, de formation visant à accompagner l'expérimentation d'initiatives locales en faveur des transitions, de la cohésion sociale et de la lutte contre la précarité ».

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de solliciter les crédits européens FEADER, dans le cadre du programme LEADER Terres de Dauphiné, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)	Recettes prévisionnelles	Montant
Formation	2 580 €	FEADER – programme LEADER Terres de Dauphiné (50%)	8 233,50 €
Logiciel de gestion	2 900 €	Autofinancement (50%)	8 233,50 €
Animation (0,2 ETP)	10 987 €		
TOTAL	16 467 €	TOTAL	16 467 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme tel-que proposé ci-dessus ;
- ADOpte le plan de financement ;
- SOLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme Leader ;
- AUTORISE Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

